



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

sida

Question écrite n° 122840

### Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la mise en place d'une taxe sur les transactions financières pour combattre le sida. L'ONU avait promis en 2005 un accès universel au traitement antirétroviral pour fin 2010. Elle n'y est pas parvenue. Elle s'est alors engagée à ce que 15 millions de personnes soient sous traitement d'ici 2015. Le Conseil national du sida, quant à lui, estime opportun de mettre en oeuvre une taxe sur les transactions financières et de développer d'autres financements innovants pour enrayer la dynamique de l'épidémie de sida par un accès élargi au dépistage et au traitement. En effet, la mise sous traitement antirétroviral précoce annule le risque de contamination. La France peut être considérée comme un pays pionnier dans la lutte contre le VIH-sida. De même, le Président de la République a été le premier à évoquer la mise en place d'une taxe sur les transactions financières « pour l'Afrique » et « pour le développement ». C'est pourquoi il souhaiterait connaître les actions menées par la France dans ce domaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (5<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122840

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 2011, page 12209

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)